Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260323-D_2026_14-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montfort

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**
**Séance du 20 Mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Loic BOISGERAULT, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ; M Patrick MERDRIGNAC.

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 16 Mars 2026

## *Délibération n° 2026.14*
## *Détermination du nombre des adjoints*

Le Conseil municipal de Saint-Gonlay ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Gonlay un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention :

**Le Maire,**
Jean-Claude DENIS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 23/03/2026

MAIRIE DE SAINT-GONLAY
ILLE ET VILAINE